Factures – Remplacer le client facturé sur les commandes et les frais – Procédure pas à pas.

Rediriger la facture des frais d'une commande vers une autre entreprise de facturation, en masse ou par défaut par client, sans modifier le client opérationnel de la commande.

Mis à jour 5 août 2026

Rediriger la facture des frais d'une commande vers une autre entreprise de facturation, en masse ou par défaut par client, sans modifier le client opérationnel de la commande.

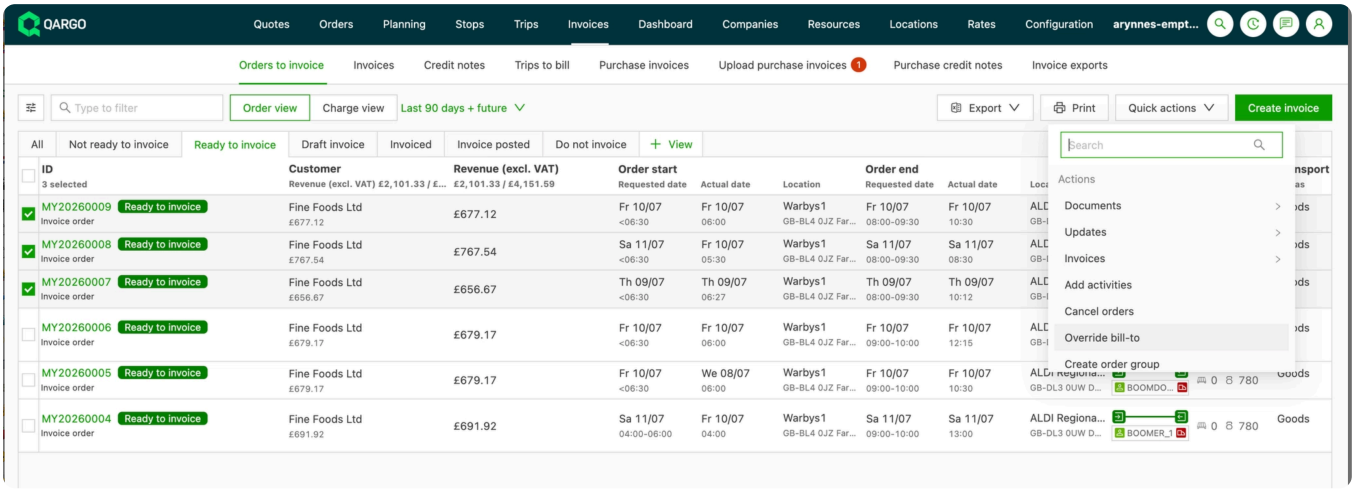
Prérequis

- L'entreprise de facturation destinataire des factures doit déjà exister en tant que client dans Qargo.
- La devise de l'entreprise de facturation doit correspondre à celle des frais redirigés. Les sélections comportant plusieurs devises sont bloquées.

Cas d'utilisation

- Une grille tarifaire partagée dont les frais de temps d'attente de plusieurs clients doivent tous être facturés à une entité de facturation centrale, plutôt que modifiés frais par frais après coup.
- Des opérations où la partie qui passe la commande n'est pas celle qui reçoit la facture, par exemple une holding ou une entité juridique distincte au sein du même groupe.
- Une entité de facturation distincte du client opérationnel doit être définie, sans dupliquer les fiches clients.

Définir un client facturé par défaut sur un client

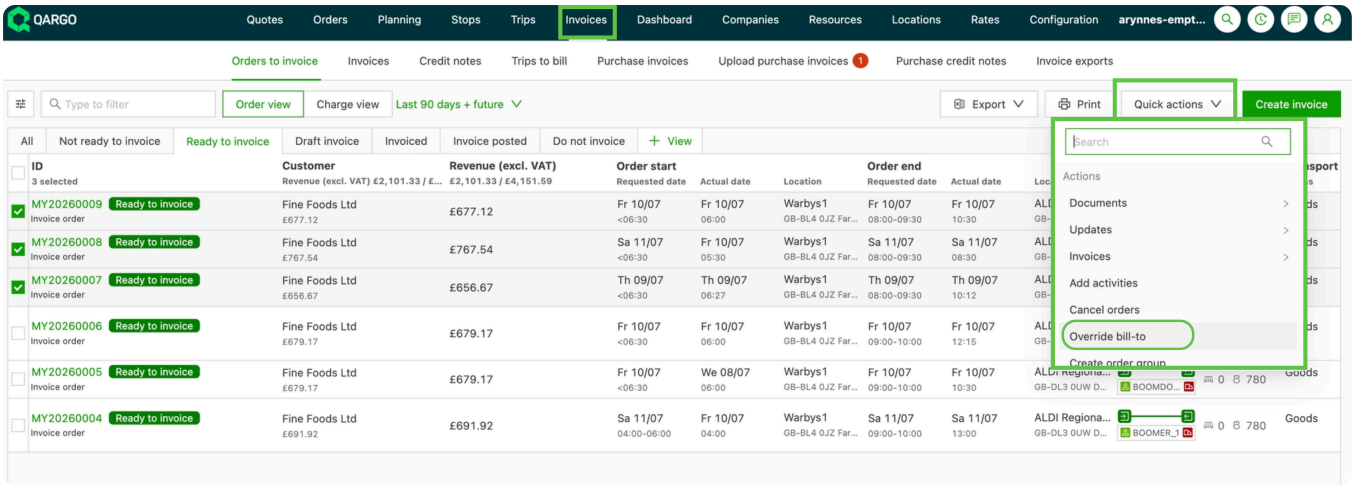


1. **Accéder** à **Entreprises** et ouvrir le client concerné sous **Clients**.
2. **Repérer** la section **Configuration de facturation** sur la page de détail du client.
3. **Sélectionner** l'entreprise de facturation dans le champ **Client facturé par défaut**.
4. **Enregistrer** le client.

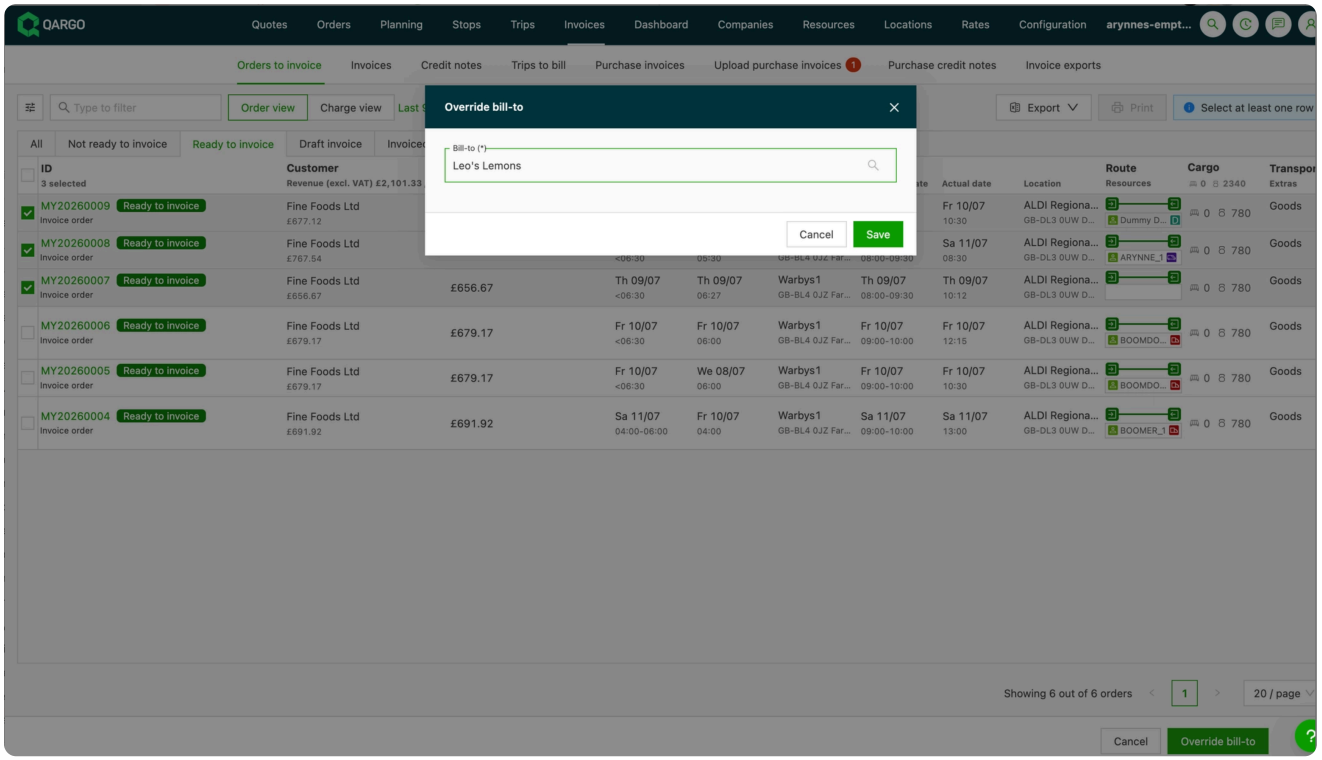
Une fois le **Client facturé par défaut** défini, les frais des nouvelles commandes de ce client sont affectés d'office à l'entreprise de facturation choisie.

> 📚 Le **Client facturé par défaut** s'applique uniquement aux nouvelles commandes. Les commandes existantes ne sont pas mises à jour rétroactivement

Remplacer le client facturé sur des commandes en masse



1. **Accéder** à **Factures** et ouvrir **Commandes à facturer**.
2. **Sélectionner** les commandes dont les frais doivent être redirigés.
3. **Ouvrir Actions rapides** et **cliquer** sur **Remplacer le client facturé**.
4. **Confirmer** la sélection des commandes en cliquant sur le bouton **Remplacer le client facturé** qui apparaît en bas de la liste.
5. **Sélectionner** l'entreprise de facturation dans le champ **Client facturé (*)** de la boîte de dialogue **Remplacer le client facturé**.



6. **Cliquer** sur **Enregistrer** pour réaffecter tous les frais des commandes sélectionnées à l'entreprise choisie.

Tous les types de frais des commandes sélectionnées sont redirigés vers l'entreprise de facturation choisie en une seule étape.

‼️ Si les commandes sélectionnées contiennent des frais dans plusieurs devises, le remplacement est bloqué par une erreur. Sélectionner des commandes ayant une seule et même devise, puis réessayer.
Les frais déjà ajoutés à une facture, enregistrés ou annulés ne peuvent pas être redirigés. Le remplacement s'applique uniquement aux frais qui n'ont pas encore été facturés.

Définir le client facturé sur un seul frais

1. **Ouvrir** la commande depuis **Factures** ou **Commandes**.
2. **Repérer** la section **Chiffre d'affaires de la commande** et **cliquer** sur l'icône de modification (crayon) du frais à rediriger.
3. **Sélectionner** l'entreprise de facturation dans le champ **Client (*)** de la section **Facturation** de la boîte de dialogue **Modifier les frais**.
4. **Cliquer** sur **Enregistrer**.

📚 L'entreprise de facturation d'un seul frais se définit dans le champ **Client (*)** de la boîte de dialogue **Modifier les frais**. L'action en masse **Remplacer le client facturé** applique la même modification à plusieurs commandes à la fois.

Dépannage

Problème	Solution
L'action **Remplacer le client facturé** est bloquée par une erreur de devise	Les commandes sélectionnées contiennent des frais dans plusieurs devises. Resélectionner des commandes ayant une seule et même devise.
Certains frais n'ont pas été redirigés par le remplacement en masse	Les frais déjà présents sur une facture, enregistrés ou annulés ne peuvent pas être redirigés. Seuls les frais pas encore facturés sont mis à jour.
Une nouvelle commande n'a pas repris l'entreprise de facturation attendue	Vérifier qu'un **Client facturé par défaut** est défini dans la **Configuration de facturation** du client. La valeur par défaut s'applique uniquement aux nouvelles commandes, pas aux commandes existantes.
Les rapports de chiffre d'affaires affichent toujours le client opérationnel plutôt que l'entreprise de facturation	Les rapports de chiffre d'affaires attribuent le chiffre d'affaires au client opérationnel de la commande, et non à l'entreprise facturée. Ce comportement est normal dans cette version.